



Vœu des représentants élus des personnels en FPMA des professeur-es certifié-es et agrégé-es de l'académie de Montpellier

La loi modifiant le Statut Général de la Fonction publique est soumise à l'examen du Parlement.

Les représentant-es élu-es des personnels en FPMA des corps des professeur-es certifié-es et agrégé-es demandent solennellement :

- la suppression dans le projet de loi de toutes les dispositions visant à abolir dans le Statut Général les droits des personnels, dont certains sont acquis depuis la Libération, notamment la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière de mutations et de gestion des carrières (avancements, promotions) ;
- à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est de protéger les personnels de son administration d'État, d'agir pour que soient préservés et garantis ces droits.

À Montpellier, le 20 juin 2019

Les élu-es académiques représentants des personnels :
SNES-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation, SGEN-CFDT, SNCL-FAEN, SNALC